



Séance du 22 octobre 2025

MAIRIE de SAINT-CANNAT
13760

Effectif du Conseil municipal :

En exercice : 29	Présents : 19	Représentés : 7
------------------	---------------	-----------------

N°2025-090	Participation de l'association diocésaine pour la réfection d'un mur	Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture le : 29 OCT. 2025 Publication sur le site internet municipal le : 30 OCT. 2025
------------	--	--

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux octobre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le seize octobre deux mille vingt-cinq conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Joël LEVI-VALENSI, Maire.

PRESENTS : J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, S. BOULINGUEZ, V. PELLISSIER, A. RUBIOLO, M. CUTILLO, C. FREMY, J.M. ARNAUD, G. BESSE, S. ROCHEZ.

ABSENTS EXCUSES : J. GERARD, Y. FALCHI représenté par L. MAURIZIO, D. PETIT représenté par M. CATELIN, M. SOONEKINDT représenté par A.L. FALQUERO, M. RIBES représenté par V. PELLISSIER, P. BUISSON BAUMELOU représenté par A. RUBIOLO, C. MARTIN, C. BARRIERE représentée par G. BESSE, J. PRUNARET représenté par S. ROCHEZ.
ABSENT : M.L. VOLAND.

Secrétaire de séance : G. SORBA

Fin 2024, un mur d'enceinte du jardin public s'est effondré dans le jardin.

La Municipalité a fait refaire ce mur, pour un montant de 25.679,50 €TTC (23.345 €HT) avec une subvention de 70% du Département sur le montant €HT.

Ce mur étant mitoyen du jardin du presbytère, le Père Thierry Joseph a proposé que la Paroisse, ou plutôt l'Association diocésaine qui a un statut juridique, prenne en charge la moitié du reste à charge après subvention.

Après subvention, ce reste à charge global est de 9.338 €. Il y a lieu de faire savoir à l'association diocésaine que la contribution que Monsieur le curé a proposé s'élève à 4.669 €.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- De faire savoir à l'association diocésaine que sa participation volontaire pour la réfection du mur d'enceinte du jardin public est de 4.669 €,
- De mandater Monsieur le maire pour percevoir ce montant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Guillaume SORBA



Le Maire
Joël LEVI-VALENSI



Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer



Imprimer



Imprimer l'acte avec le tampon AR



Envoyer

2025-090

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-10-29T15-54-44.03 (MI264914548)

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20251022-2025-090-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Participation de l'association diocésaine pour la réfection
d'un mur

Date de décision : 22/10/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2025-090 Participation de la Paroisse à la réfection
du mur mitoyen du jardin public Richaud.PDF

Multicanal : Non

Annuler

Classer

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 29/10/25 à 15:54

Date 29/10/25 à 15:54

Date 29/10/25 à 16:01

Par ELSENHEIMER Sophie

Par ELSENHEIMER Sophie